

Saint-Vaast-la-Hougue. Un jour d'été chaud pour un couple en rupture

Ils se démolissent mutuellement leur voiture

Ils ont été en couple, et aujourd'hui ils se détestent. Ils comparaissent mardi devant le juge cherbourgeois pour violences et dégradations mutuelles, notamment sur leurs voitures respectives.

Ils ne s'aiment plus, c'est clair. Lui, 32 ans, est rentré chez sa mère. Elle, 46 ans, au tempérament trempé, a déjà congédié le conjoint qui avait succédé à son co-prévenu. Tous les deux comparaissent mardi pour violences mutuelles et dégradations. Les faits se

sont déroulés un jour de l'été 2015, le 22 juin au soir, très chaud, du moins pour eux.

Ce soir-là, les deux ex se retrouvent chacun au volant de sa voiture. Elle, par la voix de son avocate, Me Moréa, dit qu'en fait, la rencontre n'était pas un hasard : il l'avait suivie en voiture. Le contexte est lourd, explique l'avocate : toutes les nuits qui précèdent ce 22 juin, il a fait klaxonner par un ami devant la maison de la femme. Il l'a menacée, harcelée d'appels téléphoniques, jusqu'à 70 le même jour.

Tu casses ma voiture, je te casse la tienne

Ce 22 juin, à 20 heures, ils sont descendus de voiture : y a-t-il eu un accrochage ? Entre

les deux voitures, pas sûr, entre eux deux, c'est certain. Ils se sont empoignés, « engueulés, énervés, ils se sont bousculés mutuellement », a rapporté un témoin de la scène. Elle dit qu'il l'a tenu au cou, l'a insultée, lui a craché dessus. Elle s'est défendue. Puis elle est remontée dans la sienne. « J'en pouvais plus, dit-elle. J'ai reculé volontairement dans sa voiture », sans savoir que le choc allait mettre le véhicule hors d'usage.

Un quart d'heure plus tard, lui à pied, ruminant sa vengeance, la retrouve au volant de sa voiture. Il ramasse des pierres, les jette en sa direction : le pare-brise et une vitre arrière explosent. « Prise de panique, explique Me Moréa, elle roule vite, prend des petites rues, et se retrouve devant le

garage de la mère de son ex. Maîtrisant mal son véhicule, elle rentre dans la porte du garage, par malchance. » Un récit qui fait réagir Me Desrués, qui défend l'autre protagoniste, et la mère de celui-ci. « Elle était dans la provocation, et non dans la panique, insiste l'avocate. Elle s'est d'abord arrêtée devant la maison de la mère de son ex, et elle a klaxonné. Puis elle est entrée dans la porte du garage, pour l'endommager. A deux reprises. » 2 602,08 €, évaluent les HLM.

Pas un pour racheter l'autre

« On a un peu l'impression d'être dans une pièce de Feydeau », ironise le substitut du

procureur. « Pas un des deux qui rachète l'autre », renchérit Me Desrués.

A la fois agresseurs et victimes, les deux anciens conjoints qui ne se supportent plus allaient avoir le même traitement judiciaire : 105 heures de travail d'intérêt général et 300 € d'amende. Avec un petit supplément pour la femme : elle devra payer 300 € de dommages et intérêts à la mère de son ex, et il y aura discussion en audience civile le 22 février 2016 sur les dégâts occasionnés à la voiture de son ex.

Le juge a demandé aux deux s'ils avaient conservé des liens entre eux. D'une seule voix, ils ont répondu, spontanément : « Non, c'est fini ». Le cri du cœur. Là au moins, ils sont d'accord.

LE JUGE A DEMANDÉ AUX DEUX S'ILS AVAIENT CONSERVÉ DES LIENS ENTRE EUX. D'UNE SEULE VOIX, ILS ONT RÉPONDU, SPONTANÉMENT : « NON, C'EST FINI ». LE CRI DU CŒUR. LÀ AU MOINS, ILS SONT D'ACCORD.

LE JUGE A DEMANDÉ AUX DEUX S'ILS AVAIENT CONSERVÉ DES LIENS ENTRE EUX. D'UNE SEULE VOIX, ILS ONT RÉPONDU, SPONTANÉMENT : « NON, C'EST FINI ». LE CRI DU CŒUR. LÀ AU MOINS, ILS SONT D'ACCORD.